



## SOMMAIRE

Page

Point 13 de l'ordre du jour:

Enseignements des buts et des principes, de la structure et des activités de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées dans les écoles et dans les autres établissements d'enseignement des Etats Membres ..... 85

*Président:* M. Hans ENGEN (Norvège).

*Présents:*

Les représentants des pays suivants: Argentine, Brésil, Canada, Chine, Egypte, Equateur, Etats-Unis d'Amérique, France, Grèce, Indonésie, Norvège, Pakistan, Pays-Bas, République Dominicaine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Yougoslavie.

Les observateurs des pays suivants: Bulgarie, Chili, Hongrie, Israël, Mexique, Philippines, Pologne, Roumanie.

Les représentants des institutions spécialisées suivantes: Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation mondiale de la santé.

## POINT 13 DE L'ORDRE DU JOUR

**Enseignement des buts et des principes, de la structure et des activités de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées dans les écoles et dans les autres établissements d'enseignement des Etats Membres (E/2837 et Corr.1 et 2, E/L.708, E/L.709)**

1. M. KATZIN (Sous-Secrétaire adjoint à l'information) signale que le Secrétaire général a reçu 42 réponses à la demande qu'il avait adressée aux Etats Membres conformément à la résolution 446 (XIV) du Conseil, et que les centres d'information des Nations Unies ont également fourni des renseignements. D'après ces réponses, l'enseignement relatif à l'Organisation des Nations Unies et aux institutions spécialisées a progressé dans le monde entier. Tous les pays ont cherché, sous une forme ou sous une autre, à introduire cet enseignement dans leurs programmes scolaires, mais la plupart n'ont pas été en mesure d'organiser des programmes d'études réguliers. Ils se sont en effet heurtés à deux difficultés principales: la formation insuffisante du personnel enseignant et le manque de matériel d'enseignement approprié dans les écoles. Il semble que la plupart des Etats Membres espèrent que l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées pourront les aider à surmonter ces difficultés, en particulier en ce qui concerne le matériel en question. Dans ses conclusions, le Secrétariat a sou-

ligné que la responsabilité de cet enseignement incom-  
bait au premier chef aux Etats Membres, mais que  
l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la  
science et la culture (UNESCO), en collaboration avec  
l'Organisation des Nations Unies, devait s'efforcer  
d'aider les Etats à mettre au point la documentation  
nécessaire et à former le personnel enseignant.

2. M. CHENG (Chine) dit que la délégation chinoise  
a étudié avec intérêt le rapport du Secrétaire général  
de l'Organisation des Nations Unies et du Directeur  
général de l'UNESCO (E/2837 et Corr.1 et 2), d'où  
il ressort que des progrès ont été réalisés à tous les  
échelons, sauf peut-être en ce qui concerne l'enseigne-  
ment des adultes. Les principales difficultés sont bien  
celles que le représentant du Secrétaire général a men-  
tionnées et l'Organisation des Nations Unies et les  
institutions spécialisées pourraient certainement être  
d'un grand secours. Aussi la délégation chinoise ap-  
prouve-t-elle entièrement les recommandations qui fi-  
gurent à la fin du rapport.

3. Le Gouvernement chinois s'est efforcé d'encourager  
l'enseignement relatif à l'Organisation des Nations  
Unies et aux institutions spécialisées. Depuis 1952, le  
Ministère de l'instruction publique a demandé à toutes  
les écoles de faire figurer dans leurs programmes un  
enseignement portant sur les activités des organisations  
internationales, de façon à faire connaître à la jeunesse  
le rôle que ces organisations jouent en faveur de la  
compréhension et de la coopération internationales. Cet  
enseignement est donné dans les écoles primaires et  
secondaires ainsi que dans les universités. Une orga-  
nisation non gouvernementale, l'Association chinoise  
pour les Nations Unies, s'est occupée de l'éducation des  
adultes dans ce domaine. Elle sert de centre de diffusion  
pour toutes les questions intéressant les Nations Unies.  
Elle imprime et distribue des documents et tient tous  
les mois des réunions où les questions internationales  
sont discutées. La Journée des Nations Unies et la  
Journée des droits de l'homme sont célébrées officielle-  
ment dans la nation.

4. M. MUNANDAR (Indonésie) signale que le  
Gouvernement indonésien, convaincu de la nécessité de  
faire connaître aux peuples du monde entier les buts,  
les principes, la structure et les activités de l'Organi-  
sation des Nations Unies et des institutions spécialisées,  
a pris certaines mesures pour assurer la diffusion de  
ces renseignements. Mais la question de l'enseignement  
est particulièrement compliquée en Indonésie, où le  
nombre des illettrés est encore très élevé et où la tâche  
principale du gouvernement consiste à faire progresser  
d'une façon générale l'éducation des masses. Le gou-  
vernement a promulgué une loi sur l'enseignement pro-  
clamant que le but de l'enseignement est de former des  
hommes et des femmes conscients de leurs responsabi-  
lités de citoyens à l'égard de la collectivité et de l'hu-  
manité tout entière. L'enseignement relatif à l'Organi-  
sation des Nations Unies et aux institutions spécialisées  
trouve tout naturellement sa place dans ce programme.  
Mais les difficultés sont nombreuses. Le Ministère de

l'instruction publique a cependant créé un comité chargé de procéder à certaines expériences et qui doit surtout étudier les possibilités de développer l'enseignement en vue de la compréhension internationale. Ce programme en est encore à ses débuts dans les établissements d'enseignement secondaire. Etant donné la situation de l'enseignement en général, il ne semble pas encore possible de l'appliquer dans les écoles primaires.

5. Les recommandations qui figurent au chapitre IV du rapport du Secrétaire général (E/2837) sont certainement très utiles, mais il serait bon, lorsqu'on les examinera, de tenir compte des possibilités limitées des pays nouveaux; la délégation indonésienne accueillerait favorablement des recommandations qui pourraient faciliter la tâche des pays en question.

6. M. SCOTT FOX (Royaume-Uni) rappelle que, dans sa résolution 446 (XIV), le Conseil a reconnu que l'enseignement relatif à l'Organisation des Nations Unies et aux institutions spécialisées "est essentiel pour atteindre les buts énoncés dans la Charte des Nations Unies". Le Gouvernement du Royaume-Uni, qui partage entièrement cette opinion, s'est efforcé au cours de ces dernières années de diffuser des renseignements portant sur l'activité des organisations internationales. En 1952, le Comité national du Royaume-Uni pour l'UNESCO a créé un comité dont la tâche consiste notamment à encourager dans les écoles un enseignement destiné à favoriser la compréhension entre les peuples et portant en particulier sur les buts et les activités de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées et sur la Déclaration universelle des droits de l'homme. Les essais faits dans diverses écoles ont donné des résultats si encourageants qu'ils ont été étendus immédiatement. Le Gouvernement du Royaume-Uni a mentionné, dans la réponse qu'il a adressée au Secrétaire général, d'autres activités ayant lieu dans le Royaume-Uni. Mais il ne faut pas oublier que l'enseignement en question ne peut pas être imposé par le gouvernement et que c'est aux écoles qu'il appartient de prendre une décision.

7. Il convient de rendre hommage à l'œuvre que les organisations non gouvernementales ont entreprise dans le domaine de l'enseignement relatif aux organisations internationales. Par exemple, l'Association du Royaume-Uni pour les Nations Unies a déployé à cet égard des efforts dignes d'éloges. Il semble que le rôle principal des organisations non gouvernementales soit, d'après la Charte, d'établir un contact entre les peuples du monde et l'Organisation des Nations Unies. Cette tâche revêt deux aspects: d'une part, ces organisations présentent à l'Organisation des Nations Unies les vues des différentes sections de l'opinion publique; d'autre part, elles donnent aux populations des explications sur l'œuvre entreprise par les Nations Unies. Le Conseil étudie maintenant ce second aspect, et il est certain que les organisations non gouvernementales peuvent jouer à cet égard un rôle de premier plan.

8. La délégation du Royaume-Uni approuve dans l'ensemble les conclusions qui figurent dans le rapport, mais fait quelques réserves au sujet des recommandations (E/2837, par. 319). En particulier, les recommandations 1 et 2 sont présentées sous une forme telle qu'elles seront difficilement acceptées par certains pays qui ont un système d'enseignement décentralisé. Au Royaume-Uni, les programmes scolaires sont établis par les autorités locales en matière d'enseignement et par les écoles elles-mêmes; le gouvernement central n'est pas habilité à intervenir. Diffuser les renseigne-

ments relatifs aux organisations internationales est une tâche qui incombe essentiellement aux pays intéressés; comme il est dit au paragraphe 315 du rapport: "l'Organisation des Nations Unies et l'UNESCO n'ont ni le droit ni l'intention de s'immiscer de quelque façon que ce soit dans l'activité des services d'enseignement des Etats Membres".

9. En ce qui concerne les recommandations 3 et 4, M. Scott Fox estime qu'il faut agir avec prudence. L'Organisation des Nations Unies et l'UNESCO font déjà beaucoup pour encourager l'enseignement relatif aux organisations internationales en fournissant des documents, en accordant des bourses et en organisant des cycles d'études. Certes, il est souhaitable de développer ces activités, mais il ne faut pas oublier que beaucoup de pays ont encore à résoudre un grave problème: celui de l'analphabétisme. Aussi les travaux de l'UNESCO devront-ils pendant longtemps encore porter sur l'éducation de base. On pourrait donc craindre que les ressources de l'UNESCO ne lui permettent pas d'entreprendre par surcroît un programme aussi ambitieux que celui que prévoit la recommandation 3.

10. La délégation du Royaume-Uni estime cependant que l'Organisation des Nations Unies et l'UNESCO peuvent encore, dans des limites raisonnables, développer leurs activités en faveur de l'enseignement relatif aux organisations internationales. Elle croit en particulier qu'il faudrait fournir du matériel et des textes spécialement préparés pour les divers niveaux de l'enseignement, comme le prévoient les recommandations 3, a, et 4. Il semble que cette assistance pourrait être accordée dans les limites des budgets actuels de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées.

11. M. Scott Fox déclare que le projet de résolution qui porte la cote E/L.708, dont la délégation du Royaume-Uni est l'un des auteurs, reflète les différentes idées qu'il vient d'exprimer. Dans ce projet, on a prévu la publication d'un nouveau rapport en 1960. On ne peut s'attendre à des progrès rapides dans le domaine envisagé, et un rapport portant sur quatre ans aura certainement plus de valeur qu'un rapport portant sur une période plus courte.

12. M. MACKAY (Canada) déclare que la délégation canadienne approuve le projet de résolution que présentent l'Equateur, les Etats-Unis d'Amérique, les Pays-Bas et le Royaume-Uni (E/L.708). Les félicitations adressées à l'UNESCO et aux organisations non gouvernementales sont justifiées, et les services de l'enseignement du Canada doivent beaucoup aux activités de ces organisations. Mais il ne faut pas oublier que le Canada est une fédération d'Etats et que le gouvernement fédéral ne peut obliger les Etats à utiliser la documentation préparée par l'UNESCO ou les organisations non gouvernementales; il peut cependant faire en sorte que les autorités des différents Etats prêtent leur concours à l'Association canadienne pour les Nations Unies, qui est chargée de la distribution de la documentation de l'Organisation des Nations Unies. Il existe en outre certains services d'information et d'enseignement du Gouvernement fédéral canadien qui se chargent de distribuer directement cette documentation aux établissements d'enseignement.

13. La délégation canadienne approuve la recommandation du Secrétaire général relative à la fourniture d'une documentation plus abondante par les institutions spécialisées, étant entendu que cette activité pourra s'exercer dans les limites du budget actuel de ces orga-

nisations. La documentation fournie jusqu'ici, qui était d'une grande valeur, a été très appréciée. Il importe de faire connaître aux nouvelles générations les objectifs et le fonctionnement de l'Organisation des Nations Unies, et l'UNESCO et les organisations non gouvernementales peuvent apporter une contribution très appréciable à cette œuvre d'éducation du public.

14. M. OLIVIERI (Argentine) a étudié avec intérêt le rapport présenté par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et le Directeur général de l'UNESCO. Pour atteindre les objectifs visés par la Charte, il est indispensable d'obtenir l'appui de l'opinion publique mondiale et, à cet effet, de diffuser des renseignements sur l'activité des organisations internationales. Les établissements d'enseignement sont particulièrement bien placés pour mener à bien cette tâche.

15. La délégation argentine appuiera toute proposition tendant à faciliter la diffusion de renseignements sur l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées, et votera pour le projet de résolution commun (E/L.708).

16. M. FOMINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) donne quelques renseignements destinés à compléter ceux qui figurent au sujet de l'Union soviétique dans le rapport préparé par le Secrétariat (E/2837). L'enseignement relatif à l'Organisation des Nations Unies est donné dans toutes les écoles de l'Union soviétique; il est particulièrement lié à l'étude de l'histoire des relations internationales, du droit international et des problèmes économiques internationaux, notamment dans les facultés de droit et d'histoire. Cet enseignement est également dispensé au moyen de monographies, brochures et autres ouvrages que les institutions d'enseignement mettent à la disposition des étudiants et professeurs, et qui figurent dans toutes les bibliothèques à côté de la Charte des Nations Unies, des résolutions, des comptes rendus et de divers documents établis par le Secrétariat. La presse et la radio participent elles aussi à la diffusion de renseignements sur les Nations Unies. La Société de l'URSS pour la diffusion des connaissances scientifiques, à Moscou et ailleurs, organise des conférences pour le public, sur des questions en rapport avec l'activité de l'Organisation des Nations Unies. A l'occasion du dixième anniversaire de l'Organisation et de la Journée des droits de l'homme, de nombreuses conférences et expositions ont eu lieu dans l'Union soviétique, notamment au Centre des Nations Unies à Moscou, qui distribue des documents aux institutions d'enseignement, organise des expositions, des discussions et des conférences et présente des films sur les Nations Unies.

17. En mars 1956 s'est constituée à Moscou une Association pour les Nations Unies qui groupe des représentants de syndicats, de groupements scientifiques et, d'une manière générale, de toutes les couches de la population. Cette association a adopté une charte et décidé de demander son affiliation à la Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies.

18. La délégation de l'Union soviétique estime qu'il est indispensable et utile de poursuivre cet effort; elle votera donc pour le projet de résolution commun (E/L.708).

19. M. GLOZAR (Tchécoslovaquie) signale qu'en Tchécoslovaquie les enfants apprennent l'histoire de l'Organisation des Nations Unies dans toutes les écoles; cet enseignement se donne aussi dans le cadre de diverses activités périscolaires. C'est ainsi que des camps de jeunesse internationaux sont organisés dans diffé-

rentes parties du pays; les échanges de correspondance entre les jeunes Tchécoslovaques et des jeunes gens étrangers sont également fort nombreux. L'enseignement sur les Nations Unies fait aussi partie des programmes réguliers des universités, notamment des facultés de sciences sociales, des facultés de droit et des facultés techniques. L'Association tchécoslovaque pour les Nations Unies favorise la diffusion de renseignements sur les organisations internationales et présente des films à leur sujet. La Journée des droits de l'homme et la Journée des Nations Unies sont célébrées dans toutes les écoles; la presse et la radio participent à cette commémoration.

20. Il serait particulièrement utile que le Secrétaire général et le Directeur général de l'UNESCO rédigent un rapport analogue au document E/2837 pour une session future du Conseil. La délégation de la Tchécoslovaquie votera pour le projet de résolution commun.

21. M. PEDERSEN (Etats-Unis d'Amérique) note avec satisfaction qu'un grand nombre de pays ont répondu aux demandes de renseignements du Secrétaire général. Il souhaite que l'enseignement relatif aux Nations Unies se généralise de plus en plus, et il espère que le prochain rapport signalera de nouveaux progrès dans ce domaine.

22. Comme le Royaume-Uni et d'autres pays, les Etats-Unis d'Amérique ont un système scolaire décentralisé. La responsabilité de l'enseignement aux Etats-Unis incombe avant tout aux autorités de chaque Etat et à l'administration locale. Le pays compte également un grand nombre d'écoles privées. L'enseignement relatif aux Nations Unies n'a donc pas pour origine une pression quelconque du gouvernement fédéral; il est dû surtout à l'initiative locale. C'est pour cette raison que le Bureau de l'éducation nationale, à Washington, a dû faire un effort spécial pour recueillir en temps voulu les renseignements demandés. Il a envoyé des lettres aux directeurs des principales écoles de tous les Etats et de nombreuses écoles locales, à des institutions privées d'enseignement et à de nombreuses organisations nationales qui s'intéressent aux questions internationales. L'abondance des réponses reçues prouve que dans tout le pays la population s'intéresse vivement à donner et à recevoir un enseignement relatif aux Nations Unies.

23. Cet enseignement ne fait d'ailleurs que se développer, comme l'indique par exemple l'accroissement du nombre des comités locaux créés pour célébrer la Journée des Nations Unies, du nombre des collectivités qui participent à cette célébration et du nombre des demandes présentées en vue d'obtenir une documentation sur l'Organisation des Nations Unies.

24. Pour donner un exemple du travail accompli, M. Pedersen rappelle les renseignements qui figurent dans le rapport du Secrétaire général (E/2837, par. 22) sur la place accordée à cet enseignement dans l'Etat de New-York; il donne des précisions sur les moyens généralement employés pour diffuser l'enseignement relatif aux Nations Unies: discussions en groupes, rapports établis par les élèves, schémas, films, examens critiques de diverses déclarations, organisation de séances analogues à celles de l'Assemblée générale, entretiens sur les diverses organisations internationales, concours de rédaction, etc.

25. De nombreuses écoles et institutions ont fait un certain nombre de suggestions au sujet du matériel dont elles auraient besoin. Un grand nombre de périodiques, dont le *Courrier* de l'UNESCO, sont déjà fort utiles dans ce domaine; mais les maîtres d'école, les chefs

scouts, les bibliothécaires, etc., sont constamment à la recherche de brochures peu coûteuses et attrayantes destinées surtout aux enfants des classes élémentaires. Des livres de présentation simple et abondamment illustrés, à l'usage des classes élémentaires et moyennes, et des brochures concises et vivantes sur l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées, à l'usage des classes élémentaires, seraient aussi fort utiles. L'enseignement en question serait plus facile à dispenser et plus efficace s'il existait des documents de toutes sortes, prévus pour les différents âges, ainsi que des listes fournissant une récapitulation de ces documents et du matériel d'enseignement relatif à l'Organisation des Nations Unies.

26. Comme le Secrétaire général l'a noté (E/2837, par. 315), la rédaction, la publication et la diffusion du matériel d'enseignement dans la forme sous laquelle il sera utilisé dans les écoles sont autant de tâches qui incombent nécessairement aux pays intéressés. Il y a cependant une tâche — définie au paragraphe 6 du dispositif du projet de résolution dont le Conseil est saisi (E/L.708) — que l'Organisation des Nations Unies pourrait entreprendre, à savoir la préparation de matériel d'enseignement sur l'Organisation des Nations Unies, destiné aux différents âges. Les établissements d'enseignement et les organisations bénévoles peuvent utiliser de nombreux renseignements, mais il ne doit pas être question d'endoctriner les élèves ou de faire de la propagande en faveur des Nations Unies. Au contraire, tout le matériel que l'on prépare doit être choisi avec soin, de façon à exposer les faits et à donner des explications sous une forme objective. Il appartient aux Etats Membres d'encourager "par les meilleurs moyens possibles", comme l'indique le paragraphe 4 du projet de résolution, l'étude de l'action des Nations Unies.

27. M. Pedersen pense, comme le représentant du Royaume-Uni, que le principal rôle des organisations non gouvernementales est d'établir des contacts entre l'Organisation et le public. Sur ce plan, la Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies, en particulier, a une tâche importante à remplir.

28. Enfin, il faudrait que les gouvernements disposent de plus longs délais pour répondre aux demandes de renseignements du Secrétariat. Il faut un certain temps pour envoyer des questionnaires à tous les établissements d'enseignement, analyser leurs réponses et rédiger un rapport. Il serait donc préférable que, pour l'établissement du prochain rapport, les gouvernements reçoivent la demande de renseignements du Secrétariat au début ou au milieu de 1959, et que la période sur laquelle portera le rapport se termine au moins six mois avant la date où le rapport doit être présenté.

29. M. DIAZ ORDOÑEZ (République Dominicaine) rappelle que la République Dominicaine se range parmi les premiers pays qui aient introduit l'enseignement relatif à l'Organisation des Nations Unies et aux institutions spécialisées, en particulier l'UNESCO, dans leurs programmes scolaires. Une place encore plus grande a été donnée à cet enseignement dans les nouveaux programmes établis en 1954-1955. L'enseignement sur les Nations Unies est également dispensé dans les universités, notamment à la faculté de droit de l'Université de Ciudad-Trujillo. D'excellents résultats ont été obtenus jusqu'à présent, et les étudiants connaissent maintenant beaucoup mieux l'Organisation des Nations Unies et ses objectifs. La République Dominicaine célèbre également la Journée des Nations Unies et la Journée des droits de l'homme.

30. M. Díaz Ordoñez appuiera donc sans réserve le projet de résolution commun (E/L.708).

31. M. HAUCK (France) explique qu'en France l'enseignement a toujours tendu à donner à l'élève, non seulement des connaissances pratiques et techniques, mais aussi une culture générale et humaniste. Pendant longtemps, cet enseignement a été fondé sur l'antiquité classique et les valeurs qu'elle a propagées à travers les siècles. Sans écarter les humanités classiques, le pédagogue d'aujourd'hui est parfaitement conscient de l'existence d'un humanisme moderne et considère qu'à l'époque actuelle un "honnête homme", au sens du XVII<sup>e</sup> siècle, doit avoir une connaissance du monde dans lequel il vit. C'est ainsi que l'enseignement des buts et des principes de l'Organisation des Nations Unies et de ses activités s'inscrit tout naturellement dans le cadre des programmes d'enseignement; il n'y a pas de cours expressément consacrés aux Nations Unies, mais les études d'histoire, de géographie, d'instruction civique, de philosophie, sont imprégnées de l'esprit de coopération internationale qui est celui des Nations Unies. En effet, comment peut-on enseigner l'histoire, sous une forme moderne, sans parler des efforts déployés pour prévenir la guerre? Comment peut-on enseigner la géographie sans parler des questions économiques, des pays sous-développés et des programmes de développement organisés au titre de l'assistance technique? Comment peut-on parler d'instruction civique sans mentionner les questions que soulève le renoncement, par les pays membres de la collectivité internationale, à une partie de leur souveraineté?

32. Un effort tout particulier est déployé en France à l'occasion des grandes journées des Nations Unies, et les membres du personnel enseignant s'adressent par milliers au Centre national de documentation pédagogique pour obtenir les éléments nécessaires à la célébration de la Journée des Nations Unies. Cela est également vrai dans les territoires d'outre-mer administrés par la France. Le gouvernement s'efforce de collaborer le plus possible avec les organisations bénévoles et non gouvernementales qui s'efforcent de propager les principes de l'Organisation des Nations Unies et de faire connaître ses activités. L'Association française pour les Nations Unies et son groupement universitaire ont organisé un séminaire qui a remporté un très vif succès, ainsi qu'un concours d'affiches pour populariser les buts de l'Organisation des Nations Unies et de l'UNESCO. Toutes ces activités sont fort utiles, car il ne s'agit évidemment pas de toucher seulement les élèves des écoles; il faut aussi intéresser l'opinion publique, c'est-à-dire les adultes, aux travaux de l'Organisation des Nations Unies et des autres organisations internationales.

33. La délégation française votera volontiers pour le projet de résolution commun (E/L.708). Cependant, étant donné l'importance considérable qu'elle accorde aux organisations non gouvernementales, elle a jugé utile de déposer un amendement (E/L.709), qui ne fait d'ailleurs que reprendre mot pour mot un paragraphe de la résolution 446 (XIV) du Conseil économique et social, relative à la question même dont le Conseil s'occupe actuellement. Il est probable que certains craindront que cet amendement n'entraîne des dépenses considérables; dans l'esprit de la délégation française, la proposition n'a aucune incidence financière nouvelle et peut fort bien être appliquée dans le cadre des ressources mises à la disposition du Secrétaire général.

34. M. TRUJILLO (Equateur) fait observer que la vie d'une institution dépend de l'opinion qu'on se fait d'elle et de ses activités. C'est pourquoi, dès la création de l'Organisation des Nations Unies, les hommes d'Etat se sont penchés sur la question et ont étudié les moyens de faire connaître l'Organisation et de faire comprendre son importance dans l'histoire.

35. L'enseignement des buts et des principes des Nations Unies comporte un aspect théorique et un aspect pratique. Sur le plan théorique, les activités sont assez bien organisées, et des cours sur les Nations Unies sont prévus dans le programme d'enseignement primaire, secondaire et universitaire. Dans l'enseignement primaire, les notions enseignées sont plutôt descriptives et cherchent à montrer ce qu'est une organisation internationale. Au niveau secondaire, les cours sont un peu plus avancés et traitent des normes et des principes appliqués dans les institutions internationales; dans les universités, l'enseignement relatif aux Nations Unies porte sur la Charte et sur les aspects historiques de l'Organisation. L'Organisation des Nations Unies n'existe que depuis 10 ans, il est vrai, mais elle est la suite logique de la Société des Nations, laquelle n'a pas été un échec, mais un premier pas, et il est difficile de faire plus pour le moment, sur le plan théorique, que de montrer ce que sont l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées et ce qu'elles représentent, et d'entretenir dans l'opinion publique la conscience de leur existence.

36. Sur le plan pratique, l'œuvre concrète de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées est en général méconnue. On n'apprend pas vraiment aux élèves et au public comment les organismes internationaux mènent leur action. C'est pourquoi M. Trujillo a été vivement intéressé par les indications que le représentant des Etats-Unis a données au sujet des initiatives pratiques et des dispositions qui sont prises dans son pays pour faire connaître aux élèves des écoles, collèges et universités, ainsi qu'au public en général, les buts et les principes de l'Organisation. M. Trujillo tient à signaler en passant que le plus important collège de filles de l'Equateur a mis en œuvre un programme en collaboration avec l'UNESCO, qui mérite d'être mentionné.

37. Il importe d'éclairer l'opinion publique sur les questions relatives à l'Organisation des Nations Unies.

38. M. Trujillo pense également qu'il conviendrait de jumeler l'enseignement sur les Nations Unies avec l'enseignement de l'histoire et surtout de la géographie; en effet, si l'on connaît, dans les petits pays, l'histoire et la géographie des grandes puissances, l'inverse n'est pas vrai, et il importe naturellement que le monde soit également connu de tous. En outre, il faudrait que chaque pays fasse un effort pour transformer son administration de manière qu'elle soit en mesure de recevoir, d'analyser, de comprendre et d'adapter toute la documentation et les études faites par les organismes internationaux, notamment par les institutions spécialisées. Trop souvent encore, les divers travaux de ces institutions, qui sont nombreux et intéressants, sont reçus et classés par un service administratif quelconque, et sont perdus de vue.

39. C'est dans l'esprit des observations qui précèdent que la délégation de l'Equateur s'est jointe aux auteurs du projet de résolution (E/L.708); elle est disposée à appuyer l'amendement de la France (E/L.709).

40. M. Trujillo espère que, dans leur prochain rapport, le Secrétaire général de l'Organisation des Na-

tions Unies et le Directeur général de l'UNESCO seront en mesure de montrer que des progrès ont été accomplis.

41. M. BOZOVIC (Yougoslavie) constate que le rapport du Secrétaire général et du Directeur général de l'UNESCO rend bien compte de la manière dont l'enseignement des buts et des principes de l'Organisation des Nations Unies est assuré en Yougoslavie; il se bornera à signaler qu'une réforme scolaire est en cours et qu'elle accordera encore plus de place qu'auparavant à cet enseignement, dont l'utilité et la nécessité sont reconnues de tous les membres du Conseil.

42. La différence qui peut exister entre l'expérience acquise et les résultats obtenus dans les divers pays n'est pas due à une question d'attitude et de bonne volonté, mais à une question de moyens. Le rapport montre amplement que les Etats Membres ont fait des efforts considérables pour enseigner les buts et les principes de l'Organisation dans leurs pays respectifs, et qu'ils se heurtent tous à certaines difficultés qui, tout en étant de nature interne, se prêtent à une action internationale. Le Secrétaire général et le Directeur général de l'UNESCO relèvent notamment, au nombre des obstacles qui entravent l'organisation d'un programme efficace d'enseignement relatif aux Nations Unies, le manque de personnel et de matériel appropriés. Ils recommandent l'organisation, dans les diverses régions du monde, de cycles d'études et de cours pour les éducateurs en fonctions, ainsi que l'élaboration de principes directeurs et une assistance aux associations de pédagogues et aux services de l'enseignement pour la mise au point de cours et de programmes.

43. M. Bozovic pense qu'il serait nécessaire d'organiser des cycles d'études nationaux ou régionaux pour les journalistes, le personnel enseignant et les étudiants. Il estime que les centres d'information des Nations Unies pourraient jouer un rôle plus important en mettant la documentation nécessaire à la disposition des pays; à cette fin, ces centres devraient jouir d'une plus grande liberté. Le rapport indique que le manque de documentation se fait surtout sentir dans les pays sous-développés, et que l'Organisation des Nations Unies est prête à contribuer au rassemblement et à la répartition des éléments nécessaires à l'enseignement la concernant.

44. La délégation de la Yougoslavie s'est bornée à faire des suggestions, persuadée que le Secrétaire général en tiendra compte, comme de celles qui ont été faites par les autres délégations, lorsqu'il prendra des dispositions pour mettre en œuvre ses propres propositions.

45. Elle appuiera le projet de résolution commun (E/L.708).

46. M. AHMED (Pakistan) estime que le bien-être des populations du monde dépend de la force de l'Organisation des Nations Unies. C'est pourquoi l'enseignement des buts et des principes de cette organisation est prévu dans tous les programmes scolaires du Pakistan, du niveau primaire au niveau universitaire. Aux premiers degrés de l'enseignement, des notions sur les Nations Unies figurent dans tous les manuels. Dans les universités, l'étude de l'Organisation est liée à celle de l'histoire et des affaires internationales. Des réunions, des causeries, des débats et des représentations cinématographiques et autres manifestations sont organisés; ils donneraient encore de meilleurs résultats si l'on possédait une documentation plus abondante.

47. La délégation du Pakistan approuve les objectifs envisagés par le Secrétaire général et le Directeur général de l'UNESCO; mais, étant donné que la structure de l'enseignement n'est pas identique dans tous les pays, elle formule quelques réserves au sujet de certaines recommandations de caractère obligatoire.

48. Elle votera pour le projet de résolution dont le Conseil est saisi.

49. M. CARAYANNIS (Grèce) constate avec satisfaction, d'après le rapport du Secrétaire général, que l'Organisation des Nations Unies et ses activités suscitent un intérêt croissant dans le monde. En Grèce, l'enseignement des buts et des principes des Nations Unies fait normalement partie des programmes d'études sociales dans l'enseignement secondaire. L'expérience que la Grèce a acquise dans ce domaine est corroborée par les renseignements contenus dans le rapport: la préparation du personnel enseignant est insuffisante, et la documentation manque. A cet égard, certaines publications des Nations Unies pourraient devenir très utiles si elles étaient traduites dans la langue des pays intéressés. La délégation de la Grèce tient à rendre hommage aux associations nationales pour les Nations Unies ainsi qu'à la Fédération mondiale pour leurs activités dans le domaine de l'enseignement des buts et des principes des Nations Unies.

50. Elle est tout à fait disposée à voter pour le projet de résolution commun (E/L.708) et pour l'amendement à ce texte qu'a présenté la délégation française (E/L.709).

51. M. SCHURMANN (Pays-Bas) estime, comme les autres membres du Conseil, que la diffusion de renseignements sur les activités, les buts et les principes de l'Organisation des Nations Unies est une question très importante. Les dispositions prises à ce propos dans les Pays-Bas sont exposées dans le rapport que le Gouvernement néerlandais a communiqué au Secrétariat.

52. Au nom des auteurs du projet de résolution commun, M. Schurmann accepte l'amendement présenté par la France (E/L.709).

53. M. CARNES (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture) déclare que l'UNESCO est heureuse de constater les progrès qui ont été réalisés au cours de ces dernières années dans divers Etats Membres en ce qui concerne l'enseignement relatif aux Nations Unies.

54. En vertu de ses statuts, l'UNESCO est tenue de favoriser la compréhension mutuelle entre les peuples. C'est dans le cadre plus général de l'éducation en vue de la compréhension et de la coopération internationales que l'UNESCO a entrepris la plupart de ses activités intéressant l'enseignement des buts et des principes de l'Organisation des Nations Unies. En effet, pour bien assurer cet enseignement, il est indispensable d'éveiller

la sympathie, le respect et la compréhension mutuelle des peuples. A cette fin, l'UNESCO utilise divers moyens tels que la publication de brochures, l'octroi de bourses, l'organisation de conférences éducatives et de cycles d'études, et l'assistance à certains projets spéciaux dans les Etats Membres, à la demande de ces derniers. Au cours des 12 derniers mois, l'UNESCO s'est notamment efforcée, dans son *Courrier*, de faire des reportages sur les diverses activités de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions spécialisées, les consacrant à des questions mondiales d'ordre économique et social, telles que l'utilisation pacifique de l'énergie atomique, les réfugiés, les zones arides, la condition de la femme et l'assistance technique. Depuis 1952, l'UNESCO a plutôt cherché à aider les organisations non gouvernementales et ses commissions nationales plutôt qu'à se charger elle-même d'organiser de grandes conférences éducatives internationales. En vertu du programme d'activités expérimentales coordonnées dans les écoles des Etats Membres, entrepris en 1953, un groupe d'écoles secondaires choisies dans différents pays exécute une série de projets spéciaux destinés à développer les connaissances sur les questions internationales ainsi que la compréhension internationale, en accordant une importance particulière aux objectifs et aux activités de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions spécialisées, ainsi qu'aux principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Cette expérience fournira certainement des données intéressantes sur l'efficacité relative des diverses méthodes. Au début de 1956, 90 institutions, dans 30 pays, prenaient part à la mise en œuvre du programme, et l'on prévoit que leur nombre sera porté à 125 au cours des deux prochaines années. On a pu constater que, jusqu'à présent, la meilleure méthode consiste à exposer une question dont l'Organisation des Nations Unies s'occupe ou à étudier une région donnée. Cette méthode permet aux élèves d'étudier des questions politiques, économiques et sociales qui retiennent l'attention de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions spécialisées. Comme il est signalé dans le rapport, la préparation du personnel enseignant laisse à désirer et la documentation est insuffisante. Le rapport contient des recommandations à cet égard, et M. Carnes peut donner au Conseil l'assurance que l'UNESCO les étudiera attentivement, ainsi que toute autre proposition qui pourrait être faite, lors de l'examen de son prochain programme biennal, à la conférence générale, qui se tiendra en novembre.

55. Il précise, à l'intention du représentant du Royaume-Uni, que l'UNESCO continue de consacrer la plus grande partie de son budget éducatif à la campagne en faveur de l'enseignement gratuit et obligatoire et de l'éducation de base, mais que l'enseignement relatif à l'Organisation des Nations Unies conserve toute son importance.

La séance est levée à 13 heures.